



LUXEMBOURG

Déclaration de Monsieur Jean ASSELBORN,
Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères

devant la 65^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale
des Nations Unies


New York, le 24 septembre 2010

Declaration by Mr. Jean ASSELBORN,
Deputy Prime Minister, Minister for Foreign Affairs

65th ordinary session of the General Assembly
of the United Nations

New York, September 24th, 2010

Seul le discours prononcé fait foi



Candidat au Conseil de sécurité
2013-2014
Candidate for the Security Council

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Les valeurs que notre Organisation s'est données voici 65 ans gardent toute leur actualité pour relever les défis globaux qui se présentent à nous.

Qu'on parle des moyens de lutter contre la pauvreté, de protéger l'environnement et de préserver la diversité biologique, d'instaurer la paix dans les zones de conflits, de secourir les populations touchées par des catastrophes naturelles, de promouvoir les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie dans le monde, de progresser vers le désarmement et la non-prolifération, de lutter contre le terrorisme; aujourd'hui, plus que jamais, il importe de travailler ensemble.

Monsieur le Président, vous avez placé ce débat général à juste titre sous le thème « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale ».

Pays fondateur des Nations Unies, le Luxembourg partage pleinement le constat de notre Secrétaire général que seules les Nations Unies possèdent l'envergure, le capital de connaissances et la légitimité voulus pour concevoir et mettre en œuvre des politiques efficaces face aux défis globaux qui appellent des réponses collectives et urgentes.

Nous ne pouvons toutefois nous arrêter à cette profession de foi. Il importe d'en tirer les conséquences et d'en assumer les responsabilités.

Assumer les responsabilités à titre individuel, mais aussi et surtout en tant que membres de la communauté internationale et membres de notre Organisation universelle.

Monsieur le Président,

Lors de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui s'est tenue en début de semaine, nous avons collectivement réaffirmé notre détermination à tout faire pour libérer l'humanité de la faim, de l'analphabétisme et de la maladie et éradiquer à terme les inégalités sur notre planète : inégalités entre et au sein des continents, régions et pays, inégalités entre hommes et femmes.

Le Luxembourg se félicite de cet engagement renouvelé en vue de lutter contre la pauvreté dans ses multiples dimensions. La mise en place d'un véritable partenariat pour le développement repose sur des responsabilités partagées à charge aussi bien des pays donateurs que des pays récipiendaires. Si nous comptons sur une action renforcée des pays en développement en matière de bonne gouvernance et d'Etat de droit, de renforcement des capacités et de prise en main de

leur propre développement, le respect par les pays développés de leurs engagements en matière de qualité et de quantité de l'aide constitue toutefois une base importante d'un tel partenariat, notamment en ce qui concerne l'Afrique.

Je suis fier de pouvoir dire que le Luxembourg fait partie des pays qui tiennent leurs promesses et qui s'efforcent d'être des partenaires internationaux fiables, même en temps de crise. Depuis l'an 2000, l'aide publique au développement (APD) du Luxembourg a atteint le seuil de 0,7 % du revenu national brut (RNB). En 2009, notre APD a franchi la barre de 1 % du RNB. Le Gouvernement s'est engagé à maintenir cet effort aussi bien en pourcentage du revenu national brut qu'en volume, effort dont le corollaire indispensable est une qualité toujours croissante de l'aide.

Monsieur le Président,

Le devoir de prévenir, endiguer et régler les conflits violents est une vocation cardinale de notre Organisation. La Charte nous appelle à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Avec plus de 120.000 hommes et femmes déployés, les opérations de maintien de la paix ont atteint ces dernières années une ampleur sans précédent.

Si le rôle stabilisateur de ces forces onusiennes est indéniable, la nature changeante des conflits et la complexité croissante des mandats ont aussi fait apparaître les limites des systèmes, structures et outils de base de notre Organisation.

Les viols de masse et les agressions sexuelles qui ont eu lieu cet été au Nord-Kivu et l'incapacité de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo de protéger les civils, montrent de manière brutale la difficulté de maintenir la paix dans des zones de conflit en l'absence de moyens ou de mandats adéquats.

Ces atrocités nous exhortent à poursuivre d'urgence la réflexion sur l'avenir des opérations de maintien de la paix et à dépasser les divergences de vues et les clivages à ce sujet.

Elles soulignent aussi une nouvelle fois l'importance d'une action conséquente des Nations Unies pour mettre fin au recours à la violence sexuelle comme arme de guerre. Je tiens à saluer dans ce contexte la nomination de Mme Margot Wallström en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles en période de conflit. En cette année du 10^{ème} anniversaire de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, de tels actes haineux, de telles violations flagrantes des droits de l'homme ne peuvent être tolérés plus longtemps. Il faut mettre fin à l'impunité.

Si la responsabilité première pour la sécurité de ses citoyens, pour la lutte contre l'impunité et pour la mise en place d'un Etat de droit incombe au Gouvernement congolais, la communauté internationale doit tout faire pour appuyer le Gouvernement congolais dans ses efforts afin que les responsables de ces crimes atroces soient activement recherchés, jugés et punis. La lutte contre l'impunité doit également nous conduire à réserver la plus grande attention au rapport sur les violations des droits de l'homme entre 1993 et 2003, dont la Haut Commissaire aux droits de l'homme a annoncé la publication au 1^{er} octobre prochain.

Comme j'ai déjà pu le dire lors de la Conférence de révision du Statut de Rome, fin mai à Kampala, la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves doit cesser d'être un objectif abstrait pour devenir une réalité effective et concrète, au succès de laquelle nous sommes tous appelés à coopérer.

Monsieur le Président,

Année après année, nous exprimons à cette tribune l'espoir de voir la paix établie au Proche-Orient. Nous appelons de nos vœux une solution fondée sur la coexistence de deux Etats, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité. Nous exhortons les parties à prendre leurs responsabilités et à créer par leurs actions le cadre pour un règlement durable du conflit.

A ce jour, ces appels sont restés largement vains.

La reprise des pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens le 2 septembre dernier me fait toutefois nourrir l'espoir qu'on saura enfin aboutir à un règlement définitif qui mette fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et donne naissance à un Etat palestinien indépendant, démocratique, viable et contigu, coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins.

Il ne faudra toutefois pas se laisser détourner par les ennemis de la paix, par ceux qui chercheront à saboter les pourparlers de paix. Il importera, pour les deux parties, de faire preuve de détermination et de courage, de calme et de retenue, et d'agir uniquement selon le droit international. D'où aussi l'importance de mettre fin à toutes les activités d'implantation de colonies de peuplement. Elles sont illégales, contraires au droit international et constituent un obstacle à la paix.

Pourquoi ? Si le fait matériel de construire des immeubles sur le territoire d'autrui est condamnable, c'est le signe de domination et d'humiliation qui ne peut être accepté. En tant qu'Européen, il est réconfortant de voir que l'Union européenne demande avec insistance le prolongement du moratoire au-delà du 26 septembre 2010. La position du Président Obama va clairement et sans ambiguïté aucune dans la même direction.

Parallèlement, il importera de trouver d'urgence une solution durable à la situation à Gaza et de relancer son économie. Le bouclage persiste en fait. J'espère que les appels de l'UNRWA seront enfin entendus. Je voudrais saluer dans ce contexte le lancement par le Secrétaire général des Nations Unies d'une enquête internationale sur l'incident survenu en mai dernier à la flottille d'aide qui faisait route vers Gaza. Une enquête complète, honnête, impartiale, équilibrée et transparente qui soit conforme aux normes internationales revêt une grande importance. Il en va aussi de la crédibilité de notre Organisation.

Monsieur le Président,

Au Soudan, la mise en œuvre de l'accord de paix global entre dans sa phase finale avec les référendums sur l'auto-détermination du Sud-Soudan et sur Abyei.

Après plus de deux décennies d'affrontements, la perspective d'un règlement se dessine enfin. Le chemin reste toutefois semé d'embûches et il est de notre responsabilité collective d'aider le Soudan à négocier cette période critique et à mener à bien un processus devant apporter enfin une paix durable aux populations.

Nous devons nous assurer que les scrutins sont conduits de manière transparente et pacifique et ce indépendamment du résultat.

Des efforts accrus s'imposent de même afin de soutenir les initiatives actuellement menées par l'Union africaine et les Nations Unies sur la voie d'une solution politique incluant toutes les parties du Darfour pour s'attaquer aux causes profondes du conflit et garantir la protection et la promotion des droits de l'homme, de la justice et de la réconciliation. La persistance de la violence au Darfour risque de compromettre la stabilité de l'ensemble du Soudan et de la région.

Une démarche globale reste également nécessaire en Somalie, un pays qui est depuis trop longtemps synonyme de guerre civile et de conflit sanglant. Seule une démarche globale permettra de lutter contre la menace terroriste que représentent les groupes armés pour la Somalie, pour la sous-région et pour toute la communauté internationale, ainsi que d'éradiquer durablement la piraterie et reconstruire un Etat de droit en Somalie.

Mon pays cherche à apporter sa part aux efforts globaux pour résoudre la crise en Somalie. Le Luxembourg participe ainsi activement et à l'Opération Atalanta visant à dissuader, prévenir et réprimer les actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes somaliennes et à la Mission militaire devant contribuer à la formation des forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition, deux opérations lancées par l'Union européenne à l'appui des décisions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Ensemble avec nos partenaires européens et africains, nous comptons poursuivre notre soutien au processus de paix de Djibouti et à la recherche d'une solution politique durable.

Monsieur le Président,

Beaucoup pourrait encore être dit sur les défis qui se posent à notre Organisation en termes de maintien et de consolidation de la paix; sur le besoin de renforcer la cohérence entre les activités relatives à la politique, à la sécurité, au développement, aux droits de l'homme et à l'état de droit; sur la nécessité de s'adonner de manière renforcée à la lutte contre des menaces transversales telles que le crime organisé, le terrorisme, le trafic de drogues et la traite des êtres humains, voire sur l'importance d'apporter un appui financier prévisible et cohérent à la consolidation de la paix après les conflits, d'aligner le soutien des partenaires internationaux, aux niveaux international, régional, national et local, sur les stratégies nationales de consolidation de la paix et de créer des synergies à travers tout le système des Nations Unies.

Permettez-moi toutefois de m'attarder un moment sur un autre dossier qu'il me semble important de ne pas omettre lorsque nous parlons de garantir et de renforcer la paix, la sécurité et la stabilité au niveau international, à savoir, le désarmement et la non-prolifération.

Le succès de la 8^{ème} Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire qui s'est tenue au mois de mai ici, à New York, nous a rapprochés de notre objectif commun d'un monde plus sûr pour tous, d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il importera désormais de maintenir le *momentum* politique et de veiller à la pleine mise en œuvre des décisions prises, et notamment des dispositions relatives à la tenue en 2012 d'une Conférence sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Des progrès dans ce domaine, j'en suis convaincu, ne resteront pas sans conséquences sur d'autres acteurs et d'autres dossiers.

Au-delà, et comme j'ai pu le dire ce matin lors de la réunion ministérielle de la Conférence du désarmement convoquée par le Secrétaire général des Nations Unies, il faudra poursuivre nos efforts en matière de désarmement aussi bien nucléaire que classique. La constante recherche de la sécurité au plus bas niveau possible d'armement sera une contribution essentielle à la stabilité dans le monde.

Je me félicite dans ce contexte de l'entrée en vigueur au 1^{er} août 2010 de la Convention sur les armes à sous-munitions qui interdit l'utilisation, la production, le transfert et le stockage des bombes à sous-munitions. Le Luxembourg, qui compte parmi les tout premiers pays à avoir signé et ratifié la Convention, a interdit de même, au niveau national, tout financement d'armes à sous-munitions.

Les avancées faites vers un instrument juridiquement contraignant sous l'égide des Nations Unies en matière de commerce d'armes sont également à saluer.

Les problèmes liés au commerce non réglementé des armes classiques et le détournement de ces armes vers le marché illicite peuvent alimenter l'instabilité, la criminalité organisée et le terrorisme et porter ainsi atteinte à la paix, à la sécurité et au développement économique et social durable. D'où l'importance d'adopter enfin un instrument contraignant dans ce domaine.

Avec d'autres partenaires, mon pays organisera la semaine prochaine un symposium à Boston sur un Traité sur le commerce des armes auquel tous les Etats membres des Nations Unies ont été conviés à participer. Nous espérons ainsi contribuer à la discussion et à la réflexion sur cette importante problématique.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Si nous sommes convaincus de la pertinence d'une approche multilatérale fondée sur les Nations Unies, il nous faut donner à l'Organisation les moyens d'être le centre de l'action multilatérale et le véritable catalyseur du changement.

Il nous faut faire avancer de manière décisive les réformes internes, y compris la réforme du Conseil de sécurité.

Nous sommes tous conscients de la nécessité d'une réforme du Conseil, de la nécessité de le rendre plus inclusif et plus représentatif des réalités d'aujourd'hui, de le rendre plus efficace et plus transparent. Garantir une place adéquate pour les petits Etats qui représentent aujourd'hui la vaste majorité des Etats membres de l'Organisation importe dans ce contexte.

Il nous faut revoir les instruments à notre disposition, des opérations de maintien de la paix dont j'ai déjà pu parler aujourd'hui, à la Commission de consolidation de la paix en passant par le Conseil des droits de l'homme et la nécessaire intégration des droits de l'homme dans tous les aspects de l'action des Nations Unies.

La Commission de consolidation de la paix représente un ajout crucial à la capacité d'action de la communauté internationale dans le vaste agenda de la paix. Le Luxembourg souscrit pleinement à la philosophie à la base de la Commission et s'engage activement dans le cadre de la formation Guinée-Bissau. La Commission a commencé à faire la preuve de sa valeur, mais il importe de réfléchir aux moyens de rendre les résultats de son action plus tangible au niveau des pays, de faire bénéficier d'autres pays des fruits du travail fourni, et de relever les défis émergents. Notre objectif doit être à la hauteur des attentes des sociétés et des peuples au sortir d'un conflit. Dans ce contexte je salue la décision prise récemment d'inscrire le Libéria à l'ordre du jour de la Commission.

Il nous faut aussi dépasser la fragmentation du système qui s'est développée peu à peu depuis la création de l'Organisation et renforcer la cohérence.

Un pas important en ce sens a été franchi cette année avec la création d'ONU Femmes, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Je tiens à saluer très chaleureusement la nomination de Mme Michelle Bachelet à la tête d'ONU Femmes. Elle saura faire preuve, je n'en doute aucunement, d'un dynamisme et d'un engagement sans faille au service des femmes et des filles du monde entier. Elle pourra compter à cet égard sur le plein soutien du Luxembourg, qui poursuit depuis de longues années une approche intégrée du genre et une politique active de promotion de l'égalité hommes-femmes, y compris en matière de coopération au développement.

Monsieur le Président,

Comme vous nous l'avez très justement rappelé lors de votre investiture le 11 juin dernier, notre mission première est de coopérer à la recherche de solutions constructives pour la dignité, la sécurité et le bien-être de tous.

Mon pays est prêt à continuer à apporter sa part, à titre national, mais aussi en tant que membre de l'Union européenne.

La volonté du Luxembourg d'assumer ses responsabilités à titre national se traduit dans les exemples concrets que je viens de donner. Elle trouve son expression également dans notre candidature à un siège de membre non-permanent du Conseil de sécurité pour la période 2013-2014.

L'engagement du Luxembourg est aussi un engagement européen. Grâce au renforcement de ses moyens et à la synergie accrue de ses instruments rendus possibles par l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, l'Union européenne peut aujourd'hui, plus que jamais, être un partenaire actif, efficace et solidaire pour les Nations Unies, et ce dans tous les domaines d'action de l'Organisation. L'Union européenne souhaite être ce partenaire actif et solidaire. D'où l'importance attachée à une résolution réglant la participation effective de l'Union européenne aux travaux de notre Organisation.

Ce n'est qu'ensemble, réunis au sein des Nations Unies, que nous pourrons contribuer à bâtir un avenir meilleur pour tous.

Je vous remercie.